



PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 Septembre 2012

L'an deux mil douze, le jeudi six septembre à vingt heures et trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le trente Août, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Brigitte COMPETISSA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : **21**

Nombre de membres présents : **16**

Nombre de votants : **19**

Présents: Brigitte COMPETISSA, Philippe REY, Laurent COCHELIN, Alain CHAUFFIER, Raymond CAILLETON, Bernard BARAUD, Joël GERMAIN, Frédéric ECALLE, Marie-Luce BESSONNET, Laurent VINCELOT, Marylène CLEMENT, Christian TALON, Yannick AUTIN, Claude POUPINOT, Thierry MOUCHARD, Bruno PAROLDO.

Absents non excusés Pascal BRANDEAU, Thierry ALLEAU

Absents excusés Brigitte TOUCHARD-BONNEAU, Alain THUILLIER, Olivier COURTOT.

Pouvoirs: Brigitte TOUCHARD-BONNEAU à Brigitte COMPETISSA, Alain THUILLIER à Claude POUPINOT, Olivier COURTOT à Christian TALON.

Secrétaires de séance Alain CHAUFFIER, Bruno PAROLDO.

APPROBATION PROCES VERBAL DU CONSEIL DU 12 JUILLET 2012

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 Juillet 2012 qui a été transmis avec le présent rapport de présentation.

Ont voté pour : 18

Abstention : 1

DEMANDES D'ADMISSIONS EN NON VALEUR

Sur proposition de Madame le Trésorier de Frontenay-Rohan-Rohan, transmise par courrier du 17 Août, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de statuer sur l'admission en non valeur de titres de recettes des années 2009, 2010, 2011, pour un montant de **40.35 €uros**.

Il s'agit de :

exercice	titre	objet	Montant restant à recouvrer	Motif
2009	470	cantine	0.50	Créance minime
2009	501	Part restante sur loyer octobre 2009	28.64	Pv carence + opposition pôle emploi négative
2010	82	cantine	4.10	Créance minime
2011	205	cantine	0.60	Créance minime
2011	164	cantine	0.10	Créance minime
2011	345	cantine	4.18	Créance minime
2011	462	cantine	2.23	Créance minime
Total créances			40.35	

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Le 12 Juillet dernier, le conseil municipal avait pris la décision de ne pas se prononcer sur le projet de schéma de cohérence territoriale, se réservant le droit de faire des remarques sur le dossier en septembre.

Le **schéma de cohérence territoriale** ou **SCoT** est un document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux, dans un environnement préservé et valorisé.

Le Scot de la Can détermine un projet pour l'année 2020, ayant vocation à atténuer les dysfonctionnements observés sur le territoire : importante consommation d'espace

naturel ou agricole , « échelle de gouvernance inadaptée à une bonne gestion de l'aménagement », « cohérence insuffisante entre les politiques économiques, de logement et de déplacement », omniprésence de la voiture dans le centre de Niort, et c....

Ainsi, le SCOT, au travers des ses documents (DOO, PADD etc...), prévoit des objectifs chiffrés par zone (et non par commune. Ainsi, Frontenay RR, classée en pôle secondaire, fait partie de la zone Sud comme Mauzé/Mignon, Epannes et Prin-Deyrançon) quant à la réalisation de logements, de consommation d'espace agricole, de créations d'espace à vocation économique, industrielle ou commerciale. Ces objectifs, définis par rapport aux prévisions de croissance démographique, doivent être atteints dans une optique de développement durable (préservation de la ressource en eau, gestion des eaux, qualité des sites et paysages, mixité sociale, améliorer le cadre de vie des habitants).

Les objectifs sont déclinés en prescriptions et recommandations. On peut retenir que le Scot prescrit que « *La zone métropolitaine et les pôles secondaires doivent développer le logement locatif, y compris les logements aidés, ainsi que l'accession sociale, et mettre en oeuvre les conditions pour atteindre à l'horizon 2021 au moins 20 % de logements aidés dans leurs opérations de construction neuve ou de réhabilitation* », et recommande la réalisation d'un PLU intercommunal.

L'enquête publique du SCOT se déroulera du 10/09/2012 au 10/10/2012. Le commissaire enquêteur sera en Mairie de Frontenay- Rohan- Rohan le 20 septembre de 8 H 30 à 12 H 30.

Se sont prononcés pour : 17

Abstentions : 2

COTISATION ASFODEP 2012

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion de la commune à l'ASFODEP (organisme de formation), pour l'année 2012. En 2011, six Frontenaysiens ont bénéficié des aides de cet organisme. Le montant de la cotisation versée annuellement par la commune est de 100.00 €.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

CONTRIBUTION AU FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES ET SIGNATURE DE LA CONVENTION CORRESPONDANTE

Madame le Maire informe le conseil municipal de la réception d'un courrier proposant la signature d'une convention au titre de l'année 2012 afin de participer au financement du Fonds départemental d'aide aux jeunes (FDAJ).

Ce fonds, sous la responsabilité du Conseil Général, est destiné à apporter une aide aux jeunes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle. Le FDAL est financé par le département auquel peuvent s'associer les communes ou leurs groupements, la CAF, la MSA, et les organismes de protection sociale.

En 2011, 1 008 jeunes ont bénéficié des aides du FDAJ. Le nombre de demandes est resté sensiblement identique aux années précédentes, mais les demandes d'urgence alimentaire ont augmenté de 12 % (81 % des aides sont des aides alimentaires).

320.00 € d'aides ont été accordées à de jeunes Frontenaysiens en 2011, dont 80.00 € pour des urgences alimentaires.

Au titre des actions collectives, le FDAJ participe au financement de deux actions auprès des jeunes :

- l'épicerie sociale CAP jeunes
- le chantier « méca » d'AIVE qui a permis à 20 jeunes de découvrir, de se former et de se perfectionner dans la mécanique et de construire leur parcours professionnel.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le principe et le montant d'une participation au titre de l'année 2012, ainsi que sur la signature de la convention correspondante par madame le Maire.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de fixer la contribution à 100.00 €.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

VENTE DU TERRAIN DE L'ECOLE

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la vente du terrain, actuellement cadastré ZM 105, d'une surface de 11 847 m², destiné initialement à la construction d'une nouvelle école a donné lieu à discussions lors de commissions élargies des membres du Conseil Municipal.

Suite à ces discussions, madame le Maire demande au Conseil Municipal de prendre une position de principe sur l'aliénation à l'amiable de ce terrain.

La procédure prévue est la suivante :

- 1 – délibération sur le principe de la cession (précisant que la vente se fera à l'amiable).
- 2 – nouveau bornage afin de conserver la bande de terrain le long de la haie (haie protégée dans le PLU).
- 3 – saisine du service des Domaines
- 4 – projet de cahier des charges (indiquant les références cadastrales, la surface du terrain, si le terrain est viabilisé, le prix du terrain, que la vente se fera par un acte notarié).
- 5- délibération du conseil municipal sur les conditions de vente

Si l'aliénation d'un bien dépendant du domaine privé ne requiert pas une mise en concurrence préalable, le maire est tenu d'informer le conseil municipal de l'ensemble des candidatures dont il a connaissance.

La vente du bien se fait par délibération du conseil municipal. Cette délibération doit porter sur les caractéristiques de la cession (situation physique et juridique du bien, prix de vente,

désignation du concessionnaire) et sur les éventuelles conditions de vente (frais mis à la charge de l'acquéreur...Mais la vente ne peut pas être conditionnée, car cela porterait atteinte au droit de propriété de l'acquéreur...). Elle autorise la signature de l'acte de vente par le Maire.

6 – la commune, représentée par le Maire, peut alors signer une promesse de vente

6 – conclusion de l'acte sous forme notariée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord sur le principe d'une vente à l'amiable de ce terrain.

PAVE

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le retrait de la Commune du groupement de commande tel que défini dans la délibération du 10 février 2011 qui proposait de confier à un prestataire (bureau d'étude) l'élaboration du Plan Communal de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Ce groupement de Commandes est constitué des communes de Vallans, Amuré, Arçais, Saint Hilaire la Palud, Saint Georges de Rex, le Vanneau Irleau et Frontenay- Rohan- Rohan.

Le Plan Communal de mise en accessibilité de la voirie sera élaboré directement par la commune.

Madame le Maire demande également au Conseil Municipal de constituer une commission en vue de l'élaboration de ce plan.

Marylène CLEMENT aurait apprécié qu'un bureau d'études travaille sur ce Plan, mais estime que ce n'est pas aux communes d'en assumer la charge financière.

- Sur le retrait de la commune du groupement de commandes, ont voté pour : 18, abstention : 1.
- La commission communale chargée de travailler sur l'élaboration du P.A .V.E sera composée de Philippe REY, Laurent COCHELIN, Alain CHAUFFIER, Raymond CAILLETON, Bernard BARAUD, Marylène CLEMENT, Bruno PAROLDO.

ECHANGES DE ROUTES ENTRE LA COMMUNE ET LE CONSEIL GENERAL 79

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il paraît envisageable de faire un « échange » entre la rue du Rabiou, actuellement communale, et la portion de la RD 102 située au niveau de la rue de la Grande Fontaine et la route de Brioux jusqu'à l'intersection de la rue du Rabiou.

La rue du Rabiou deviendrait ainsi départementale et la section de la RD 102 deviendrait communale.

La procédure à suivre afin de faire ces classements et déclassements est la suivante :

CLASSEMENT DE LA RC DU RABIOU EN RD

1 – la Commune sollicite le département

2 - le Département donne son accord

3 - le Conseil Municipal décide du déclassement de la voie communale en vue de son classement dans le domaine public départemental

4 - le Département (commission permanente) décide du classement de la voie communale dans le domaine public routier départemental

5 - la Commune et le Département prennent un arrêté conjoint afin d'entériner le transfert de domanialité. L'acte est publié au recueil des actes administratifs du département et en commune.

CLASSEMENT DE LA PARTIE DE LA RD 102 EN RC

1 - le Département sollicite la Commune

2 - la Commune donne son accord

3 - le Conseil Général (Commission Permanente) décide du déclassement de la route départementale en vue de son classement dans la domaine public communal

4 - le Conseil Municipal décide du classement de la route départementale dans le domaine public communal

5 - la Commune et le Département prennent un arrêté conjoint afin d'entériner le transfert de domanialité. L'acte est publié au recueil des actes administratifs du Département et en Commune.

AUCUNE ENQUETE PUBLIQUE N'EST A PREVOIR.

Madame le Maire demande donc, dans un premier temps au Conseil Municipal, l'autorisation de solliciter le Département des Deux-Sèvres afin que la voie communale du Rabiou soit classée par le département dans le domaine public routier départemental.

Ont voté pour : 18

Abstention : 1

CREATION D'UNE COMMISSION DE TRAVAIL

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est indispensable de créer une commission de travail dans le but de donner des orientations et de suivre les dossiers tels que :

- Le DICRIM - DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS
- Le classement des voies communales

Le conseil Municipal décide à l'unanimité, de désigner :

Pour le DICRIM : Philippe REY, Laurent COCHELIN, Alain CHAUFFIER, Raymond CAILLETON, Bernard BARAUD, Brigitte BONNAUD- TOUCHARD, Marie-Luce BESSONNET, Yannick AUTIN.

Pour le classement des voies communales : Philippe REY, Laurent COCHELIN, Alain CHAUFFIER, Raymond CAILLETON, Bernard BARAUD, Joël GERMAIN, Thierry ALLEAU, Claude POUPINOT, Bruno PAROLDO.

AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CREATION DE BATIMENTS A L'ECOLE PRIMAIRE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de :

- Approuver les modalités pratiques de coopération avec l'APAVE (coordonnateur SPS) et veiller à ce que les marchés de travaux qui feront prochainement l'objet d'une consultation à procédure adaptée, intègrent ces modalités.
- signer un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre afin d'y intégrer les modalités pratiques de coopération entre le coordonnateur SPS (APAVE), la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et les entrepreneurs participant à l'opération. Il tend à rendre opérationnels les échanges d'informations et de documents entre les participants. Ces modalités sont jointes en annexe.

Ainsi l'avenant N°2 au contrat de Maîtrise d'œuvre (marché 01/2010) a pour but de préciser ces modalités pratiques de coopération avec l'APAVE .

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cet avenant avec le cabinet d'architecture GUILLON, titulaire du contrat de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- prend acte de l'ensemble des modalités de coopération avec l'A.P.A.V.E dans le cadre de sa mission de coordination sécurité et protection de la santé
- Autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°2 au contrat N°01/2010 de Maîtrise d'œuvre pour « LA REHABILITATION ET LA CREATION DE BATIMENTS A L'ECOLE PRIMAIRE » intégrant l'ensemble de ces modalités.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE A LA REGIE « ENERGIES RENOUVELABLES » DE LA C.A.N

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la CAN a souhaité, dans le cadre de la politique énergie-climat, développer la production d'énergie photovoltaïque sur son patrimoine bâti. L'activité de production et de vente d'électricité par la CAN est considéré comme un Service Public à Caractère Industriel et Commercial (SPIC), nécessitant la création d'une régie à autonomie financière.

Pour ce faire, le Conseil Communautaire a adopté le 4 Juin dernier une délibération officialisant la création d'une régie « énergies renouvelables ». Créée à compter du 1^{er} Juillet 2012, cette régie est dotée d'un budget annexe et d'un conseil d'exploitation, en charge d'entériner les affaires intéressant son fonctionnement.

Visant également à faire de ce conseil d'exploitation un lieu d'échange avec les élus du territoire sur les questions énergétiques et climatiques, il est proposé à chaque commune

de la C.A.N, conformément aux statuts de la régie « énergies renouvelables » d'être représentée en qualité de membre, dans cette nouvelle instance par son Maire ou par un élu délégué.

Dans un souci de cohérence et d'efficacité avec le travail conduit depuis près de deux ans par la commission Développement Durable sur la thématique de l'énergie, il conviendrait que le représentant communal appelé à siéger au sein de la régie, soit l'adjoint en charge du Développement Durable.

Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal de désigner Monsieur Alain CHAUFFIER.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

PROPOSITION APAVE POUR DIAGNOSTIC AMIANTE DES BATIMENTS DEVANT ETRE DETRITS OU DEPLACES A L'ECOLE ELEMENTAIRE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un diagnostic amiante doit être réalisé préalablement au déplacement ou à la destruction de bâtiments.

Les dossiers de consultation des entreprises devant être prochainement réalisés, afin de préparer les consultations des marchés de travaux, il est indispensable, dès maintenant de faire réaliser ce diagnostic, afin de prévoir, si nécessaire, le désamiantage dans les DCE.

L'APAVE a transmis une proposition pour un montant de 956.80 € TTC.

Madame le Maire propose au conseil Municipal de retenir cette proposition.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA VOIRIE D'UN LOTISSEMENT

Madame le Maire expose au conseil municipal que le lotissement « les Jardins des Tonnelles » (situé en face de la gendarmerie) a été déclaré achevé par le lotisseur (LT 7913007R0002 achevé le 29/11/2011), et qu'en conséquence il appartient au conseil municipal de se prononcer afin de classer dans le domaine public communal les équipements communs (espaces verts, voirie, réseaux). Une convention datée du 26/10/2007, co-signée par le lotisseur et Monsieur Marc Foubert, Maire de Frontenay Rohan Rohan à cette date, prévoyait cette possibilité d'intégration dans le domaine public communal aux frais du lotisseur (acte notarié nécessaire).

Cette voie est constituée des parcelles ZM 819 et 820, pour une contenance totale de 4851m². Les réseaux créés sont conformes aux exigences des différents concessionnaires ou exploitants, et aucune réserve n'est à signaler quant aux finitions du lotissement. Le projet de classement ne portant pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, la procédure de classement est exempte d'enquête publique au titre de l'article L141-3 du code de la voirie routière.

Ainsi, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur l'intégration dans le domaine public communal de la voirie et des espaces communs du lotissement susnommé, et autoriser Madame Le Maire à procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant, y compris l'acte notarié.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

PROPOSITION DE RESIDENCE D'ARTISTE

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'accueillir, dans le cadre d'une résidence d'artiste, le collectif GONZO pour le spectacle « Les Picturophonistes ».

Le collectif GONZO est une association, composée d'une quarantaine d'artistes. Le collectif est soutenu par la ville de Parthenay, le Pays de Gâtine, le département des Deux-Sèvres, la Région et la D.R.A.C Poitou-Charentes et tisse des partenariats avec les acteurs culturels locaux au gré des projets.

Le Spectacle « Les Picturophonistes » propose un voyage musical et pictural à travers l'imaginaire poétique de Fernand Emis, veilleur de nuit dans un musée. Musiques inclassables, éclectiques, organiques : jazz, rock, musette, compositions, improvisations inspirées par les toiles projetées.

Selon l'œuvre secrète d'un gardien de musée ... De 1922 à 1988, Fernand Emis côtoie les tableaux d'artistes exceptionnels : Braque, Léger, Chagall, Klee, Malevich, Miro... Dans le silence de la nuit, il rédige des carnets dans lesquels il transcrit ses impressions et pensées sur les peintures qu'il observe durant ses rondes. Ces écrits forment un magnifique opus poétique, où se mêlent rêves, croquis, citations et partitions musicales.

La résidence d'artistes proposée devrait avoir lieu à la salle polyvalente, pendant la semaine du 2 au 9 Novembre prochains. Le principe est de mettre à disposition du groupe cette salle gratuitement, et de leur assurer les repas du midi (6 personnes X 4 repas) ainsi que les katerings. En contrepartie, les groupes (enfants des centres de loisirs, pensionnaires de la maison de retraite..., associations intéressées) pourront assister gratuitement à certaines répétitions.

Laurent COCHELIN et Alain CHAUFFIER complètent ces informations en ajoutant que le groupe des « Picturophonistes » est composé de 6 personnes, dont 4 musiciens. Ce spectacle a déjà été présenté à AMURE, dans le cadre du « Printemps de la Poésie » et avait été très apprécié.

Alain CHAUFFIER envisage de travailler sur un document de présentation de cette démarche artistique afin de le présenter au collègue et dans les écoles Frontenaysiennes.

La résidence d'artistes pourra également être suivie d'un spectacle à présenter gratuitement à la population Frontenaysienne le vendredi soir (9 Novembre). La participation demandée à la commune serait de 420.00 € pour ce spectacle qui est vendu normalement 2 000.00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord pour l'accueil du groupe en résidence d'artistes

- Donne son accord pour la commande du spectacle le vendredi 9 novembre pour un montant de 420.00 €.

DEMISSION DE CELINE VALEZE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du courrier du 4 SEPTEMBRE, reçu le 6 SEPTEMBRE, de Madame VALEZE, annonçant sa démission du Conseil Municipal en raison de son déménagement à USSEAU.

Conformément à la réglementation, Madame le Maire va, dès demain en informer Monsieur le Préfet.

Madame VALEZE était membre des commissions suivantes :

- Economie et développement local
- Commission finances
- Représentante de la Commune au sein du conseil d'administration du Collège.
- Commission « jeunes et citoyenneté » en remplacement de Monsieur RABOTEAU
- Le Conseil Municipal en prend acte.
- Frédéric ECALLE remplacera Céline VALEZE pour représenter la Commune au Conseil d'Administration du collège
- Thierry MOUCHARD remplacera Céline VALEZE au sein de la Commission Finances.

INFORMATIONS

- Les Journées du patrimoine auront lieu les 15 et 16 septembre prochains.
- La Caisse d'Allocations Familiales a adressé un courrier en mairie afin de confirmer l'attribution d'une subvention de 150 000 € pour la création de bâtiments dédiés à l'accueil périscolaire.
- L'association AVL « LE P'TIT COIN DES MOMES » assurera une garderie simple le Mercredi en raison d'un déficit de personnels titulaires du BAFA.
- Madame le Maire annonce la prochaine réunion du CCAS, le 19 septembre prochain à 14 H 30.
- Le nouveau réseau de transport de la CAN a été présenté et est actuellement à l'essai.
- Le Conseil Municipal a voté la signature d'une convention avec l'association intermédiaire « IPSO 2 » pour une commande minimum de 100 heures de travail pour l'année 2012. Un rendez-vous est prévu en Mairie la semaine prochaine pour évaluer les

travaux à réaliser. Ces travaux pourraient consister en la rénovation des peintures et des sols de l'étage de la Mairie et éventuellement, la peinture des sanitaires du centre de loisirs.

- Bernard BARAUD informe le Conseil Municipal de la fin des travaux de voirie programmée la semaine prochaine. Les travaux prévus à PATARINE, BOUSSAIS, PONT NEUF sont ainsi programmés.
- Raymond CAILLETON annonce la fin des travaux de toiture de l'école maternelle et du garage de la Mairie.
- Des travaux d'effacement des réseaux télécom rue du Gain Denier sont proposés. Ce dossier sera étudié en commission « travaux- voirie ».
- Le service « assainissement » de la C.A.N est intervenu le dimanche 2 septembre. Les engorgements seraient liés au déversement dans les égouts d'huiles de fritures usagées.
- Commissions :
 - la commission « information et communication » se réunira le mardi 11 septembre à 20 H 30
 - les commissions travaux et voirie se réuniront le jeudi 13 septembre à 20 H 30
 - La commission sports se joindra aux commission travaux et voirie le 13 septembre en première partie de réunion.
- Laurent COCHELIN évoque la fête communale des 31 Août et 1^{er} septembre derniers. Il se félicite de l'affluence pendant toute la durée des manifestations , de la qualité des animations ,ainsi que de l'efficacité de la coopération entre le personnel communal et les bénévoles de F2R et de CRENAU.
- Alain CHAUFFIER fait un bilan de la rentrée scolaire qui s'est déroulée sans aucun problème. 199 enfants sont inscrits à l'école élémentaire et 112 à l'école maternelle.
- Raymond CAILLETON fait un bilan des travaux réalisés par les services techniques municipaux pendant la période estivale. Les barillets ont été remplacés à l'école maternelle. La peinture routière est en cours. La peinture du bloc sanitaire du centre de loisirs pourra être confiée à l'association IPSO 2. L'installation au restaurant scolaire d'une armoire réfrigérante, d'un nouveau piano de cuisson et du nouveau four est terminée. Des travaux de reprise d'étanchéité du toit terrasse de la cuisine ont également été réalisés. Le chauffe-eau de la 5ème classe qui est tombé en panne le 4 septembre, devra être remplacé. Les travaux d'aménagement du nouveau cimetière sont en cours : la moitié des allées a déjà été sablée et cylindrée.
- Madame le Maire informe le conseil Municipal de l'effraction constatée pendant l'été au centre de loisirs. Un véhicule communal (Peugeot 106) a également été abîmé.
- Marylène CLEMENT demande l'avancement des projets de création d'une place de parking et d'aménagement d'un passage piéton pour les personnes handicapées près du bureau de poste.

- Christian TALON demande si la question des aménagements du tennis sera abordée lors de la prochaine commission « travaux-voirie ». Madame le Maire lui répond positivement.
- Thierry MOUCHARD tient à souligner la qualité de la programmation proposée par l'association CRENAU, partenaire de la Commune, à l'occasion de la fête communale. Il regrette que peu de spectateurs soient restés pour assister au dernier concert, après le feu d'artifice, celui-ci étant de grande qualité.
- Yannick AUTIN signale des pannes au niveau de l'éclairage public des rues du Gain Denier et Boucicault. Il constate que des véhicules roulent encore en sens interdit.
- Bernard BARAUD annonce le commencement des travaux de construction de la nouvelle maison de retraite en Janvier 2013. Il a assisté à a dernière réunion de chantier avec SEOLIS pour des travaux près de la gendarmerie.
- Il informe également de Conseil Municipal du prochain pique-nique de quartier, rue du Bignon le Samedi 8 Septembre.

La séance est levée à 22 heures.